



Association des Résidents du lac Carillon

**Compte rendu de la réunion  
du conseil d'administration  
de l'ARC tenue le 26 juillet 2008  
au 4164, chemin du Huard, St-Ubalde.**

**Étaient présents :** Jean-Louis Fiset  
Serge Lachance  
Fannie Lamarche  
Rino Morin

---

Ordre du jour proposé :

1. Finances
  2. Niveau du lac
  3. Membre honoraire
  4. Assemblée générale spéciale du 26-07-2008
  5. Organisation future
  6. Divers
- 

**1- Finances**

Présentation des dépenses de 2007

Il est proposé par Jean-Louis Fiset et secondé par Rino Morin d'accepter les dépenses de 2007. Accepté à l'unanimité.

Le bilan financier de 2007 est expliqué par Fannie Lamarche.

La vérification de nos livres a été effectuée par Danielle Delisle.

**2- Niveau du lac**

Une correspondance a été envoyée tel que convenu à l'ensemble de nos membres ainsi qu'aux résidents de NDDM par monsieur Gilles Allaire.

Il serait important de sensibiliser nos membres à exercer une surveillance accrue sur ce qui se passe sur le lac et à dénoncer les contrevenants.

### **3. Membre honoraire**

Serge propose, selon l'article 2.3-. de nos règlements généraux de présenter un certificat de membre honoraire à madame Suzanne Léveillée Lupien pour sa contribution à la création de notre association et son dévouement.

Proposé par Serge Lachance, secondé par Jean-Louis Fiset et accepté à l'unanimité.

### **4. Assemblée générale spéciale**

Pour la présentation du projet de règlements généraux concernant une future fusion avec les villégiateurs de NDDM, comme c'est une assemblée générale spéciale, nous devons avoir selon l'article 3.9-. un quorum de 50 %.

Le tour du projet est fait rapidement et le tout semble satisfaire les membres du C.A.

### **5. Organisation future**

Serge fait un tour de table pour connaître les orientations des membres du C.A.

Serge mentionne qu'il termine son mandat à l'assemblée générale du 11 octobre 2008 et qu'après ces nombreuses années d'implication, il est temps de laisser la place à d'autres personnes.

### **6. Divers**

- Rive du lac

Fannie mentionne qu'il y a des gens qui déplacent des embarcations qui sont laissées près de certains quais ou à d'autres endroits près du lac. Il est important de mentionner que la rive du lac n'est pas la propriété de personne et qu'il faudrait respecter tout le monde...

**L'assemblée est levée à 10 h 30.**

Serge Lachance  
Président